

Décision

Générale

colonial

Décision n° 836 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 836

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le garde territorial de 22 classe Mohamed Hassan. matricule 788, en service à la Prison civile de Djibouti, est licencié de la Garde territoriale par mesure disciplinaire pour compter du 1er juin 1967. Il sera rayé des contrôles le 1^{er} juin 1967. L'intéressé, totalisant à cette date 1 an et 2 mois de service dans les Forces locales, ne peut prétendre à aucune indemnité. Il recevra le certificat de libération.